



FONTAINE-LES-LUXEUIL

# Fontaine

# Information



**Bulletin Municipal n°5**  
**Juillet 2010**



Chère Madame,  
Chère Mademoiselle,  
Cher Monsieur,

Après ce long hiver, suivi d'un printemps maussade, c'est avec joie que nous abordons cette période estivale, où le soleil est enfin au rendez-vous. Malheureusement cette saison est également propice aux incivilités de tous genres, notamment les bruits de voisinage, les déchets déposés dans des endroits inappropriés, et les feux de jardin !

A ce propos, je vous rappelle qu'un arrêté préfectoral, relatif à la lutte contre les bruits occasionnés par des travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers, autorise certaines activités uniquement de 9h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés. Les bruits gênants par leur intensité, y compris les cris, les chants et la diffusion sonore de musiques, sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits. Dans notre commune, les « pétarades » de mobylettes sont nombreuses. Attention, une plainte en gendarmerie peut entraîner des procès-verbaux très élevés !!! Concernant les animaux, leurs propriétaires sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une perturbation de la tranquillité du voisinage. Quant aux feux de jardin, s'ils sont tolérés, ils ne doivent pas représenter un danger (propagation d'incendie) ou une gêne pour les voisins.

Dans un autre registre, je suis au regret de vous annoncer la fermeture d'une classe à l'école primaire, à la rentrée prochaine. Malgré nos efforts, les prévisions ont été comptabilisées à 96 élèves, alors que le minimum exigé pour 5 classes est de 106 élèves. Cette mesure est d'autant plus navrante que les effectifs sont à nouveau à la hausse en maternelle, avec 66 inscrits pour deux classes, ce qui nous contraint à pourvoir deux postes d'assistante maternelle à temps plein, afin de ne pas pénaliser les enfants et leurs professeurs. Toutefois, je déplore un nombre trop important de demandes de dérogations scolaires, pas toujours justifiées, et qui contribuent à la baisse de ces effectifs scolaires !

Vous savez bien, hélas, que la crise économique mondiale que nous traversons, ne nous épargne pas. Ainsi l'entreprise SOBRAL a définitivement fermé son site à Fontaine. Heureusement l'Entreprise GUNTHER se maintient dans de bonnes conditions et les artisans et commerçants du village, grâce à leurs compétences et leur sérieux, n'ont pas trop à souffrir du contexte ambiant.

N'oublions pas pourtant, d'être solidaires de toutes ces forces vives dans notre commune, d'être à l'écoute des plus faibles et des plus démunis, d'avoir le souci des libertés des uns, qui s'arrêtent toutefois où commencent celles des autres.

Malgré les difficultés financières, votre conseil a décidé, cette année encore, de ne pas augmenter les taxes locales. De ce fait, certains de nos projets, évoqués dans notre programme électoral en 2008, sont mis en sommeil, afin de prioriser les travaux incontournables, principalement dans la voirie et la remise en état de nos réseaux d'eau et d'assainissement. Malgré cela, notre commune est propre, accueillante et bien fleurie (même si certains se transforment en « voleurs de plantes »), grâce aux efforts conjugués de la commune et des riverains.

Tout ne va pas donc pas si mal ! Pas de grosses intempéries, d'inondations ravageuses, de marée noire ou autre cataclysme ravageur. Les agriculteurs engrangent leurs « foins » et les arbres fruitiers sont prometteurs. Notre nature est belle et je vous souhaite de bonnes et douces soirées en famille ou entre amis, dans le calme et la sérénité. Mes chers concitoyens, votre conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Avec tout mon dévouement,  
*Le Maire,*  
*Marie-Odile HAGEMANN*

# Réalisation Budget 2009 .....

## Réalisation Budget 2009

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Réalisé	%
013	Atténuation de charges	5 608,30	0,64%
70	Produits des services	117 066,38	13,45%
73	Impôts et taxes	268 273,24	30,83%
74	Dotations et Participations	282 472,78	32,46%
75	Autres produits de gestion courante	57 408,80	6,60%
76	Produits financiers	3 730,89	0,43%
77	Produits exceptionnels	2 218,32	0,25%
	Résultats reportés (Année N-1)	133 362,83	15,33%

**TOTAL RECETTES : 870 141.54 €**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	217 753,80	31,29%
012	Charges de personnel	273 019,27	39,23%
65	Autres charges de gestion courante	155 479,62	22,34%
66	Charges financières	45 518,07	6,54%
67	Charges exceptionnelles	2042,6	0,29%
042	Opérations d'ordre entre section	2 096,00	0,30%

**TOTAL DES DEPENSES : 695 909.36 €**

DEPENSES	<b>695 909,36</b>
RECETTES	<b>870 141,54</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	<b>174 232,18</b>
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	

### RECETTES D' INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Réalisé	%
010	Dotations Fonds et Réserves	221 810,00	68,70%
13	Subventions d' investissement	5 284,00	1,64%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 626,18	0,81%
27	Autres immo financières	28 890,58	8,95%
1068	Dotations fonds divers réserve	51 928,40	16,08%
040	Opérations d'ordre entre section	2 096,00	0,65%
	Résultats reportés (Année N-1)	10 223,60	3,17%

**TOTAL RECETTES : 322 858.76 €**

### DEPENSES D' INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Réalisé	%
16	Remboursement d' emprunts	65 268,45	41,89%
20	Immobilisations incorporelles		0,00%
21	Immobilisations corporelles	67 735,36	43,47%
23	Immobilisations en cours	22 313,96	14,32%
23	Opérations d'équipement	492,62	0,32%
	Résultats reportés (Année N-1)		0,00%

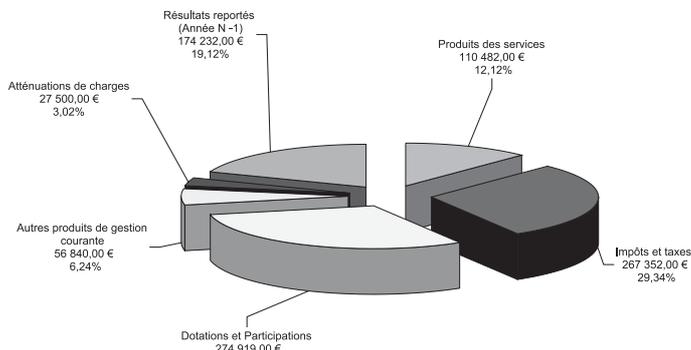
**TOTAL DES DEPENSES : 155 810.39 €**

DEPENSES	<b>155 810,39</b>
RECETTES	<b>322 858,76</b>
EXCEDENT D' INVESTISSEMENT	<b>167 048,37</b>
DEFICIT D' INVESTISSEMENT	

# Budget principal 2010.....

## Budget principal 2010

### BUDGET PRINCIPAL 2010 RECETTES DE FONCTIONNEMENT 911 325,00 €



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Voté	%
70	Produits des services	110 482,00	12,12%
73	Impôts et taxes	267 352,00	29,34%
74	Dotations et Participations	274 919,00	30,17%
75	Autres produits de gestion courante	56 840,00	6,24%
013	Atténuations de charges	27 500,00	3,02%
	Résultats reportés (Année N-1)	174 232,00	19,12%

**TOTAL RECETTES : 911 325,00 €**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Voté	%
011	Charges à caractère général	261 760,00	29,60%
012	Charges de personnel	306 538,00	34,66%
65	Autres charges de gestion courante	181 425,00	20,52%
66	Charges financières	43 000,00	4,86%
67	Charges exceptionnelles	1 115,00	0,13%
22	Dépenses Imprévues	10 000,00	1,13%
023	Virement section Investissement	78 376,00	8,86%
042	Opérations d'ordre entre section	2 096,00	0,24%

**TOTAL DES DEPENSES : 884 310,00 €**

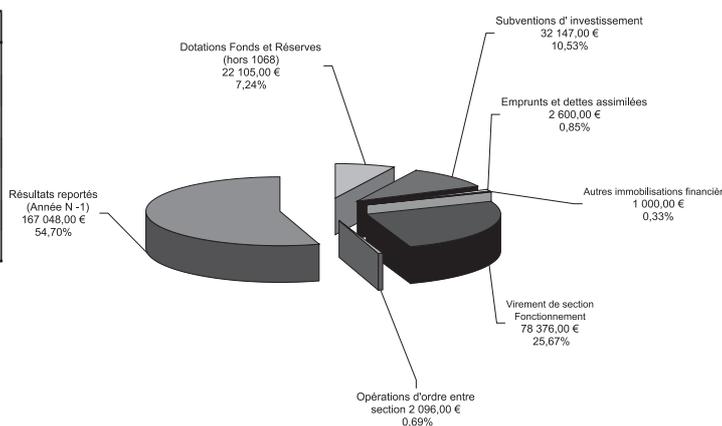
DEPENSES	884 310,00
RECETTES	911 325,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	27 015,00
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	

### BUDGET PRINCIPAL 2010 RECETTES D'INVESTISSEMENT 305 372,00 €

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Voté	%
010	Dotations Fonds et Réserves (hors 1068)	22 105,00	7,24%
13	Subventions d'investissement	32 147,00	10,53%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 600,00	0,85%
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,33%
021	Virement de section Fonctionnement	78 376,00	25,67%
040	Opérations d'ordre entre section	2 096,00	0,69%
	Résultats reportés (Année N-1)	167 048,00	54,70%

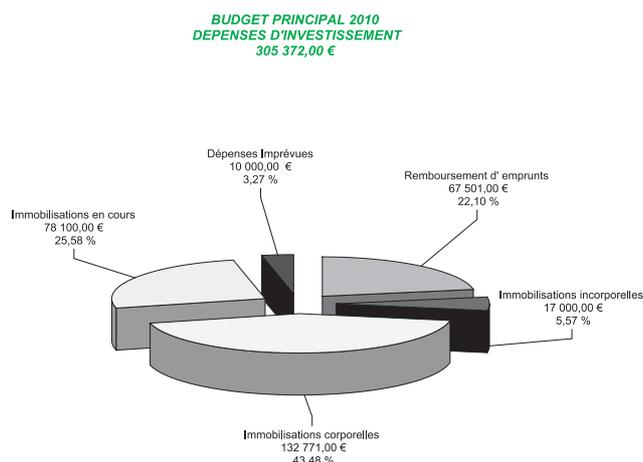
**TOTAL RECETTES : 305 372,00 €**



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Réalisé	%
16	Remboursement d'emprunts	67 501,00	22,10%
20	Immobilisations incorporelles	17 000,00	5,57%
21	Immobilisations corporelles	132 771,00	43,48%
23	Immobilisations en cours	78 100,00	25,58%
020	Dépenses Imprévues	10 000,00	3,27%

**TOTAL DES DEPENSES : 305 372,00 €**



DEPENSES	305 372,00
RECETTES	305 372,00
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	

# Budget assainissement 2010.....

## Budget assainissement 2010

### RECETTES D'EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Produits des services	16 976,00	28,71%
Subventions d'exploitation	3 000,00	5,07%
Autres produits gestion courante	2 127,00	3,60%
Produits exceptionnels	894,00	1,51%
Opérations d'ordre entre sections	211,00	0,36%
Résultats reportés (Année N-1)	35 922,00	60,75%
<b>Total</b>	<b>59 130,00</b>	

### RECETTES D' INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Virement de la section fonctionnement	11 163,00	16,18%
Opérations d'ordre entre sections	13 652,00	19,79%
Opérations patrimoniales	38 392,00	55,65%
Résultats reportés (Année N-1)	5 785,00	8,39%
<b>Total</b>	<b>68 992,00</b>	

### DEPENSES D' EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Charges à caractère général	11 906,00	27,84%
Autres charges de gestion	1 900,00	4,44%
Charges financières	3 147,00	7,36%
Dépenses imprévues	1 000,00	2,34%
Virement à la section investissement	11 163,00	26,10%
Opérations d'ordre entre sections	13 652,00	31,92%
<b>Total</b>	<b>42 768,00</b>	

### DEPENSES D' INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Remboursement d' emprunts	8 089,00	11,72%
Dépenses Imprévues	1 400,00	2,03%
Opérations d'ordre entre sections	211,00	0,31%
Opérations patrimoniales	38 392,00	55,65%
<b>Total</b>	<b>68 992,00</b>	

# Budget eau 2010.....

## Budget eau 2010

### RECETTES D'EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Produits des services	16 000,00	44,04%
Produits exceptionnels	918,00	2,53%
Opérations d'ordre entre sections	630,00	1,73%
Résultats reportés (Année N-1)	18 779,00	51,69%
<b>Total</b>	<b>36 327,00</b>	

### RECETTES D' INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Opérations d'ordre entre sections	10 976,00	40,47%
Résultats reportés (Année N-1)	16 147,00	59,53%
<b>Total</b>	<b>27 123,00</b>	

### DEPENSES D' EXPLOITATION

Intitulé	Voté	%
Charges à caractère général	7 713,00	40,04%
Charges financières	74,00	0,38%
Dépenses imprévues	500,00	2,60%
Opérations d'ordre entre sections	10 976,00	56,98%
Virement à la section investissement		0,00%
<b>Total</b>	<b>19 263,00</b>	

### DEPENSES D' INVESTISSEMENT

Intitulé	Voté	%
Immobilisations incorporelles	7 000,00	25,81%
Immobilisations en cours	16 760,00	61,79%
Remboursement d' emprunts	1 233,00	4,55%
Dépenses Imprévues	1 500,00	5,53%
Opérations d'ordre entre sections	630,00	2,32%
<b>Total</b>	<b>27 123,00</b>	

# Guide des aides du Conseil Général..

## Guide des aides du Conseil Général

*Des fiches concernant ces aides sont consultables en mairie*

### ENERGIE SOLAIRE THERMIQUE

**Objet :** Equipement en énergie solaire thermique à des fins de production d'eau chaude et de chauffage des locaux, pour le secteur collectif et tertiaire.

**Bénéficiaires :** Collectivités territoriales et bailleurs sociaux.

### PETITE HYDROELECTRICITE

**Objet :** Modernisation des centrales hydroélectriques : équipement liés à la prise en compte de l'environnement et à l'optimisation de la production d'électricité.

**Bénéficiaires :** propriétaires de microcentrales.

### BOIS – ENERGIE

**Objet :** Le Conseil Général et l'ADEME ont signé un accord-cadre pluriannuel pour un programme d'installation de chaufferies automatiques au bois et de leurs réseaux.

**Bénéficiaires :** sous réserve des conditions d'éligibilité du CPER 2007-2013 (contrat ADEME – conseil général), les collectivités territoriales, les associations (pour leur patrimoine propre), les bailleurs sociaux.

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Entreprises et industrie)

Certaines aides peuvent être accordées aux entreprises. Le détail de ces aides peut être consulté en mairie :

- **Aide à l'immobilier d'entreprise** pour favoriser l'implantation ou le développement d'entreprises industrielles.
- **Aide aux projets immobiliers** en vue de la réalisation de projets de recherche et développement.
- **Prêt d'honneur** pour renforcer les fonds propres des créateurs d'entreprise.
- **Contre garanties bancaires** pour faciliter le renforcement de la structure financière des PME et TPE ainsi que les investissements.
- **Aide au programme d'investissements industriels d'envergure** pour accompagner les grandes entreprises ayant un programme d'investissement sur 3 ans.
- **Aide aux projets de recherche – développement** afin d'accompagner les projets innovants initiés dans les entreprises.
- **Aide à l'investissement matériel** afin de faciliter les projets de développement des entreprises en vue d'accroître leur productivité et leur compétitivité.
- **Aide aux investissements matériels des entreprises de première transformation du bois** assurer une meilleure valorisation possible de la ressource.
- **Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière.**
- **Aide aux industries agroalimentaires.**
- **Aide au développement international.**
- **Aide au conseil** pour faciliter le recours à des conseils extérieurs pour accompagner les entreprises dans leur démarche de développement et de modernisation.
- **Aide au recrutement de cadres.**

**AGRICULTURE :** le détail de ces aides peut être consulté en mairie.

- **Intégration paysagère et amélioration de la qualité architecturale des bâtiments agricoles** dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage.
- **Installation des jeunes agriculteurs** (adhésion aux CUMA).
- **Gestion des effluents d'élevage** dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage.
- **Plan végétal pour l'environnement** destiné à accompagner les exploitants agricoles exerçant dans le secteur végétal investir dans un souci de reconquête de la qualité de l'eau et réduisant les produits phytosanitaires et les fertilisants azotés.
- **Diversification agricole** pour favoriser la diversification des productions agricoles.
- **Aide au suivi technico-économique des exploitations des jeunes agriculteurs** afin de soutenir les jeunes agriculteurs au niveau de la gestion et du fonctionnement de leur exploitation.
- **Prime départementale à l'installation des jeunes agriculteurs.**

**SCOLAIRE :** des fiches concernant ces aides peuvent être consultées en mairie.

- **Bourses de transport aux élèves internes**, l'aide du département est réservée aux foyers dont le quotient familial mensuel est inférieur ou égal à 1250 €.
- **Bourses départementales d'études**, pour les familles résidant en Haute Saône dont un ou plusieurs enfants sont scolarisés dans l'enseignement secondaire (attribuée en tenant compte des plafonds de ressources définis par le Conseil Général et si aucune autre bourse n'est attribuée).
- **Allocation familiale départementale étudiant**, attribuée pour les enfants qui suivent un enseignement supérieur (post-baccalauréat) non rémunéré.

### **LOGEMENT, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

des fiches concernant ces aides peuvent être consultées en mairie.

Elles sont attribuées ou modulées en fonction des ressources des bénéficiaires.

#### **A) Création de logements « conventionnés » locatifs.**

**Objet :** mise sur le marché de nouveaux logements locatifs dans des bâtiments achevés depuis plus de 15 ans ou remise sur le marché de logements locatifs vacants depuis plus de 2 ans. En vue de les donner en location avec loyer conventionné à titre de résidence principale pendant 9 ans minimum.

**Bénéficiaires :** propriétaires bayeurs, particuliers ou SCI soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

#### **B) Programme social Thématique.**

**Objet :** Mobilisation de crédits, en complément de l'ANAH, dans le cadre du Programme Social Thématique et de la lutte contre l'habitat potentiellement indigne.

**Bénéficiaires :** propriétaires bayeurs, particuliers ou SCI soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

#### **C) Aide aux propriétaires occupants : Travaux d'aménagement et d'adaptabilité dans les logements des personnes âgées et des personnes handicapées.**

**Objet :** Travaux d'aménagement et d'adaptabilité des logements des personnes de plus de 70 ans ou handicapées ne bénéficiant pas de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

**Bénéficiaires :** propriétaire occupant ou locataire (hors HLM), usufruitier, logé gratuitement.



## Combien ça coûte ?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €* à partir de 80 €* de 50 à 100 €* de 80 à 120 €* de 180 à 220 €* 100 €* de 100 à 150 €* à partir de 280 €* voir contrat d'abonnement
Adaptateur TNT simple tuner HD	
Adaptateur TNT double tuner	
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	
Remplacement de l'antenne râteau	
Remplacement du coupleur d'antennes	
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT	
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT + parabole + installation	
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	

\* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide, donnés à titre indicatif.

### Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision.

Les téléviseurs munis d'une prise Péritel peuvent être reliés à un adaptateur TNT. Les téléviseurs vendus aujourd'hui ont la TNT intégrée. Les téléviseurs labellisés HD vendus depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008 possèdent un adaptateur TNT HD intégré.

### Réception et antennes

- **Vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne collective :** cette antenne doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Avant d'entreprendre des achats, contactez votre syndic ou votre gestionnaire pour vérifier cette compatibilité.
- **Vous habitez une maison :** dans quelques rares cas, vous devrez peut-être réorienter ou changer votre antenne. Demandez conseil à un professionnel agréé « Tous au numérique ».

## À qui s'adresser ?

Choisissez des professionnels (magasins et antennistes) agréés.

Ils ont signé la charte « Tous au numérique » et se sont engagés à vous guider et à proposer des prestations de qualité au prix du marché.

■ Pour connaître leurs coordonnées :

[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

▲ **Méfiez-vous du démarchage à domicile. En cas de doute, contactez-nous.**

## Quelles sont les aides ?

### Une aide financière

Pour les foyers recevant aujourd'hui, au maximum, la télé à 6 chaînes + une chaîne locale, par une antenne râteau ou une antenne intérieure :

- en zone couverte par la TNT, aide maximale à l'équipement de 25 € et aide à l'antenne d'un montant maximal de 120 € pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement de l'antenne. Ces aides sont attribuées aux foyers exonérés de redevance, sous certaines conditions de ressources.

- en zone non couverte par la TNT, aide maximale à la réception de 250 € pour l'acquisition d'un mode de réception de la télévision numérique alternatif à l'antenne râteau ou à l'antenne intérieure (installation d'une réception par satellite, par exemple). Cette aide est versée sans condition de ressources.

### Une assistance technique

Mise en service et / ou aide à la recherche et mémorisation des chaînes du poste principal, gratuitement, sur rendez-vous à domicile. Elle est réservée aux foyers dont les membres ont plus de 70 ans ou dont le taux d'incapacité permanente est supérieur à 80% et qui reçoivent au maximum les 6 chaînes en analogique à l'aide d'une antenne râteau ou une antenne intérieure (TF1, France2, France3, Canal+ en clair, France 5/Arte et M6).

- ▲ **Chacune de ces aides ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer et ne concerne que la résidence principale.**
- ▲ **Conservez précieusement les originaux de vos factures et tickets de caisse, ils vous seront demandés pour bénéficier de l'aide financière.**

Pour bénéficier d'une de ces aides ou connaître leurs conditions d'attribution, contactez le

**0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

Publié par France Télé Numérique.  
France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'Etat, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Informations valables au moment de l'impression de ce document le 16 mars 2010

000P © Multimédia GIREN - 1 50 000 833

Allumage des émetteurs TNT de Besançon Lomont et Besançon Montfaucon



L'essentiel à savoir sur le passage à la télé tout numérique



tous au numérique!



## Qu'est-ce que c'est ?

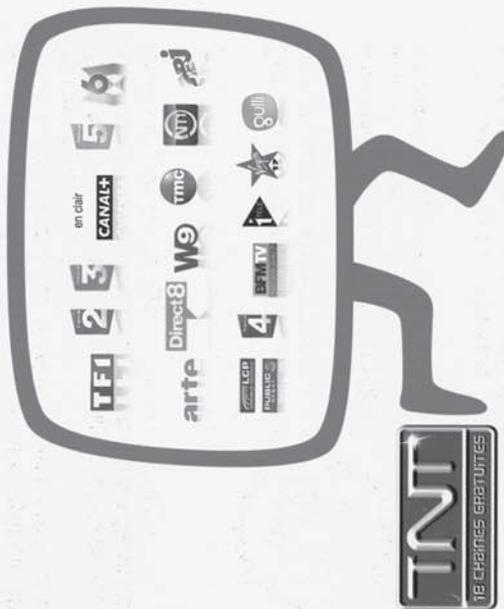
La France passe actuellement à la télé tout numérique, région par région. Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion analogique, par l'antenne râteau, de TF1, France2, France3, Canal+ (en clair), France5/Arte et M6, et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Dans votre région, des émetteurs vont être mis en service, première étape avant le passage à la télé tout numérique de la Franche-Comté qui se fera dans quelques mois. Vous pouvez passer au numérique sans attendre et recevoir ainsi **dès à présent** la télévision numérique.

### LES AVANTAGES DU NUMÉRIQUE

+ **de chaînes** : jusqu'à **18 chaînes nationales gratuites** (les chaînes historiques\* en version numérique + les 12 nouvelles chaînes nationales) **dont certaines en HD** (haute définition) auxquelles s'ajoutent des chaînes locales. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux.

+ **de qualité** : une meilleure qualité d'image et de son.



\* Les chaînes sont TF1, France 2, France 3, Canal+ (en clair), France 5/Arte et M6.

## Que va-t-il se passer ?

Pour permettre le déploiement de la télé numérique sur tout le territoire, il est nécessaire de mettre en service de nouveaux émetteurs TNT. Les émetteurs de Besançon Montfaucon et Besançon Lomont seront ainsi allumés le 11 mai 2010.

La mise en service de ces émetteurs très puissants peut occasionner, dans votre commune, des perturbations de la réception analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau. **Pour éviter ces perturbations, il suffit de passer au tout numérique.**

**En conservant votre antenne râteau**, passez dès maintenant à la TNT si votre commune est déjà couverte par la TNT, ou le 11 mai prochain pour les communes qui seront couvertes à cette date.

Vous pouvez aussi choisir un autre mode de réception comme le satellite, le câble ou l'ADSL.

Si votre commune se situe dans une zone qui ne sera pas couverte par la TNT, vous devez vous équiper **dès maintenant** d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau ou à l'antenne intérieure (parabole, câble, ADSL, fibre optique).

■ Pour connaître votre couverture TNT : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

## Qui est concerné ?

**Vous êtes concerné(e) si vous recevez la télévision par une antenne râteau ou une antenne intérieure.**

Si vous recevez actuellement 6 chaînes de télévision ou moins, il se peut qu'à partir de la mise en service des émetteurs de Besançon Montfaucon et de Besançon Lomont le 11 mai 2010, vous rencontriez des difficultés de réception : perte de chaîne, image déformée ou son de mauvaise qualité.

**Vous n'êtes pas concerné(e) si vous êtes déjà équipé(e) en TNT** ou si vous recevez la télévision avec une parabole, par une box ADSL, par le câble ou la fibre optique, et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

⚠ **Attention : les chaînes arrêteront leur diffusion analogique sur le satellite AB3 fin novembre 2011. Vous pouvez dès à présent passer à une réception numérique gratuite en choisissant un décodeur Fransat sans changer l'orientation de votre parabole ou un décodeur TNTSat si vous souhaitez réorienter votre parabole sur le satellite Astra.**

## Que faut-il faire ?

Parmi les modes de réception disponibles sur votre lieu de résidence, choisissez celui qui vous convient et l'offre adaptée à vos besoins.

Avec une antenne râteau ou intérieure	Pour recevoir le bouquet TNT gratuit	Pour recevoir + de chaînes par abonnement
Avec une antenne râteau ou intérieure	Un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée suffisent pour recevoir les 18 chaînes gratuites.	TNT@P LES CHAINES CANAL+ NUMERIC
Avec une parabole	<ul style="list-style-type: none"> <li>orientée sur le satellite Astra et couplée à un adaptateur :</li> <li>orientée sur le satellite AB3 et couplée à un adaptateur.</li> </ul>	LES CHAINES CANAL+ CANALSAT Bis orange
Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique (grâce à un abonnement individuel)	Les chaînes gratuites de la TNT sont incluses dans l'offre TV de l'abonnement.	SFR NetBox free DARTY BOX numeriscable orange Alice
Si votre immeuble est raccordé au câble dans le cadre d'un accord collectif (service antenne)	Les chaînes gratuites de la TNT seront accessibles avec un adaptateur TNT ou une télé TNT intégrée*.	numeriscable

\* Renseignez-vous auprès de votre opérateur.

■ Pour un diagnostic précis de votre situation, demandez conseil à un professionnel agréé « Tous au numérique ».

⚠ **Pensez à adapter chacun de vos postes.**

# Détention de chiens dangereux...

## Un permis de détention obligatoire pour les propriétaires de chiens dangereux

Des accidents graves, parfois mortels, causés le plus souvent par des chiens dits d'attaque ou de défense, ont conduit le ministère de l'Intérieur à compléter et à améliorer le dispositif de prévention et de protection relatif aux chiens dangereux.

Tout en maintenant les mesures existantes, la loi du 20 juin 2008 a rendu obligatoire l'obtention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'un permis de détention pour les propriétaires de chiens des catégories 1 (chien d'attaque de type pitbulls) et 2 (chien de garde et de défense de race American staffordshire ou de type rottweiler).

Pour obtenir ce permis de détention, délivré par le maire de la commune de résidence, le propriétaire doit produire :

- un justificatif d'identification (tatouage ou puce électronique),
- un certificat de vaccination antirabique,
- une assurance garantissant sa responsabilité civile,
- un certificat attestant de la stérilisation de l'animal pour les chiens appartenant à la catégorie 1,
- une évaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire habilité, mais aussi une attestation d'aptitude à détenir un chien dangereux.



Cette attestation est délivrée par un formateur, habilité par la préfecture à l'issue d'un stage d'une durée de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Les frais afférents à cette formation sont à la charge du propriétaire.

Le permis de détention prend la forme d'un arrêté municipal qui vise l'ensemble des documents fournis et qui comporte le nom et l'adresse du propriétaire de l'animal, l'âge, le sexe, le type, le numéro d'identification et la catégorie du chien.

Les propriétaires peuvent faire évaluer le comportement de leurs chiens et suivre la formation dans le département de leur choix.

La loi prévoit que les propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2 non titulaires de ce permis risquent jusqu'à trois mois de prison et 3 750 € d'amende ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie de l'animal.

## Quelques conseils avant de partir en vacances!

La période de vacances estivales est proche. La compagnie de gendarmerie du département de l'arrondissement de Lure conduit cette année, sous l'impulsion du commandant de groupement, l'Opération Tranquillité Vacances.

Les personnes qui le désirent, peuvent bénéficier d'un service gratuit de surveillance de la gendarmerie en déclarant leurs dates de vacances et en remplissant un dossier de renseignements auprès de la gendarmerie. Les domiciles déclarés seront surveillés par des patrouilles plus accentuées de gendarmerie en uniforme ou plus discrète en civile.

Cette opération a pour objectif de lutter contre les vols par effraction en toute période et principalement estivale.

Il est rappelé que par quelques précautions et imaginations, il est possible de lutter contre cette délinquance. Ainsi, il appartient à chacun de se prémunir de différentes manières :

- Un voisin ou ami peut relever votre courrier.
- Un voisin ou ami peut surveiller votre maison et signaler toutes constatations anormales à la gendarmerie. Des signes de repérages peuvent être déposés par les malfaiteurs afin de voir si la maison est inoccupée.
- Assurez-vous de la fermeture des portes, fenêtres et garages, et des accès à l'habitation.
- Ne rien laisser d'apparent (outils de jardin, échelles, escabeaux ou autres objets) qui pourrait servir aux malfrats pour accéder à l'habitation.
- S'équiper de minuteries qui mettent en service des lumières ou des signes d'occupation de la maison.
- Ne laissez pas de message d'absence avec une date précise de retour sur votre répondeur téléphonique.

# La cérémonie du 08 mai .....

## La cérémonie du 08 mai .... au monument aux morts de notre village !

Comme chaque année, la population s'est rassemblée autour du monument aux morts du village pour commémorer la victoire de la deuxième guerre mondiale.

Cette cérémonie a été particulièrement émouvante, car Madame le Maire a remis à deux anciens combattants de la guerre 1939-1945, Messieurs DURPOIX André et TISSERAND Roger un diplôme d'honneur aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale. Puis après la lecture des messages et un dépôt de gerbe, les enfants de l'école primaire ont chanté le chant des partisans.



# Départ à la retraite .....

## Départ à la retraite (des pompiers) de Monsieur Serge BROSSARD !

Le 25 juin, dans les locaux de la mairie et en présence de nombreuses personnalités du corps de sapeurs pompiers du département, la municipalité de Fontaine les luxeuil a officialisé le départ à la retraite des pompiers de Serge Brossard.

C'est après 22 années de service dans le corps de sapeurs pompiers de Fontaine, dont près de 10 ans à la tête du CPI de notre village, qu'il rejoint les anciens pompiers comme Sergent honoraire des pompiers volontaires.

Au cours des différentes allocutions prononcées pour son départ, il a été souligné l'attachement, la disponibilité et le travail accompli par Serge dans l'organisation et la modernisation du Centre de Première intervention (CPI) de Fontaine.

Madame Hagemann a particulièrement souligné que le CPI de Fontaine a pu être maintenu en 2000, grâce à l'engagement de Serge, remplaçant au pied levé le chef du corps en titre, alors indisponible pour des raisons de santé.



# Changement de propriétaire...

## Changement de propriétaire au café du stade...

Avec l'arrivée de l'été, un nouveau « look » pour le café du stade !

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, Monsieur et Madame MILLERAND ont repris le café du stade. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village.

Christophe MILLERAND est originaire de Fontaine, ce qui lui permet de bien connaître la population du village.

La jeunesse se retrouve le soir au « café du stade » pour vivre les matchs de la coupe du monde et profiter des nombreux jeux mis à leur disposition.

Cet établissement propose l'hôtellerie avec quelques chambres, une restauration traditionnelle avec un menu du jour le midi, mais aussi une restauration rapide. Situé à proximité de la discothèque, et disposant d'un parking, ce café dispose d'une connexion internet illimitée par wifi. Le jour de fermeture du café est le mercredi.



# Assemblée Générale.....

## des donneurs de sang

Le jeudi 27 mai à 20 h 30, l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Fontaine-les-Luxeuil s'est réunie pour son assemblée générale annuelle. Au cours de cette réunion, le bilan de l'année 2009 a été présenté :

- a) Bilan financier satisfaisant.
- b) Bilan des dons pour l'année 2009 : (188 donneurs) - (169 en 2008).
  - Collecte du 24/01 = 40 dons dont 3 nouveaux donneurs,
  - Collecte du 16/05 = 56 dons dont 3 nouveaux donneurs,
  - Collecte du 05/09 = 51 dons dont 3 nouveaux donneurs,
  - Collecte du 21/11 = 41 dons dont 5 nouveaux donneurs.



Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée en octobre (la date sera précisée ultérieurement) pour renouveler une partie du bureau (4 membres). Nous invitons pour cette assemblée générale extraordinaire le maximum de donneurs.

NB : On remarque une participation constante de nouveaux donneurs à chaque collecte. Il nous faut encourager la venue de nouveaux (jeunes et moins jeunes), et insister sur les besoins réels de sang.

# Information de la Mairie...

## Information de la Mairie

LA POSTE



1) Le conseil municipal a approuvé la mise en place et la mise en vente d'une enveloppe personnalisée « prêt à poster ». Ces enveloppes sont en vente au bureau de poste de Fontaine les luxeuil.

2) Depuis le 08 juin 2010, la poste a réorganisé ses missions de relevage et de distribution du courrier. Cette réorganisation a pour but d'améliorer la qualité de la distribution, et d'en diminuer les coûts (diminution du kilométrage des véhicules), contribuant ainsi à la préservation de la planète.

Cette réorganisation a eu pour conséquence de retarder un peu la distribution quotidienne aux usagers.



### Nouveauté concernant le Cheq Kado 70 sur le Val de Semouse !!!!

Il est désormais possible aux particuliers et professionnels de se procurer des cheq Kado 70 au siège de la Communauté de Communes du Val de Semouse (32 avenue A. Thomas, 70800 Saint-Loup sur Semouse). Il suffit pour cela de contacter l'animatrice OCMACS, Marina Désir.

Pour rappel, les Cheq Kado 70 sont valables dans plus de 350 enseignes dans le département de la Haute-Saône. Alors n'hésitez plus à l'occasion d'un anniversaire, d'une fête ou simplement par plaisir d'offrir, ayez le réflexe Cheq Kado 70.

# L'ACCA

## L'Association Communale de Chasse Agréée

L'ACCA comptait pour la saison 2009/2010 38 membres, soit un membre de plus que la saison précédente.

Les prélèvements sont quasiment identiques pour les espèces de gros gibiers avec 31 chevreuils et 2 cervidés. Alors que le bilan a été moins important avec 17 sangliers au lieu de 29 la saison précédente. Mais il faut signaler la réussite et la joie d'un tireur qui a abattu un beau mâle de 120 kg.

Pour le petit gibier, la chasse du lièvre a été suspendue sur notre unité de gestion cynégétique depuis deux saisons. Le comptage effectué durant les nuits de février fait apparaître une timide augmentation de l'espèce. Le principal prédateur du lièvre étant le renard, il semble nécessaire de réduire la population de celui-ci.

La saison de chasse s'est terminée par l'assemblée générale, avec le renouvellement du nouveau conseil d'administration :

- président : Philippe Sarrazin
- vice président : Johan Choquey
- trésorier : Jacques Cholley
- secrétaire : Fabrice Grosjean
- membre : Pascal Henry
- membre : Sylvain Maestre.

Le garde assermenté pour le secteur est Philippe Rapenne.

### **Information :**

Je souhaite rappeler aux propriétaires de chien que la divagation de ceux-ci est interdite. Lors de promenade en forêt, les canidés doivent rester en contact avec leur maître et principalement durant les périodes de reproduction d'avril, mai et juin.

L'association de chasse a organisé un concours de pêche à l'étang communal le 20 juin. Cette journée a fait la joie des pêcheurs, car la météo a été assez favorable ; mais les organisateurs ont été déçus par le peu de participants au repas qui agrémentait cette sympathique journée.

La société de chasse vous donne rendez-vous pour la soirée de la St Sylvestre (nouvel an) qu'elle organise à la salle polyvalente.

Le Président : Philippe Sarrazin.





- Ne pas jeter sur la voie publique



PUBLILUX 03 84 93 66 66